

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 20 mars 2013 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence du Président de la République par intérim, le Professeur Dioncounda TRAORE.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté un projet de texte ;
- entendu des communications et
- procédé à des nominations.

AU CHAPITRE DES MESURES REGLEMENTAIRES

Sur le rapport du ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret déterminant le cadre organique de la Direction Nationale de l'Emploi.

La Direction Nationale de l'Emploi a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de l'emploi, d'assurer la coordination et le contrôle technique des services et organismes qui concourent à la mise en œuvre de ladite politique.

Le décret du 4 novembre 2009 qui détermine son cadre organique ne permet pas cependant de faire appel à toutes les compétences nécessaires pour relever les défis.

Compte tenu des enjeux liés à la problématique de l'emploi, il est important que cette structure soit dotée de ressources humaines compétentes dans divers domaines.

Le présent projet de décret est adopté dans ce sens. Il permettra de doter la Direction nationale de l'Emploi, pour les cinq prochaines années, du personnel indispensable en qualité et en quantité, à l'accomplissement de ses missions.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- **Secrétaire général :**

Colonel-major Salifou KONE.

- **Directeur des Finances et du Matériel :**

Commissaire-colonel Amadou Makan SIDIBE.

- **Directeur central du Service de Santé des Armées :**

Colonel-major Charles FAU.

- **Directeur de la Justice militaire :**

Colonel Satigui dit Moro SIDIBE.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE :

- **Chargé de mission :**

Lieutenant-colonel Sayon Kalley TRAORE.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE :

- **Conseiller technique :**

Monsieur Mamadou Namory TRAORE, Médecin.

- **Coordinateur du Programme national de lutte contre le Paludisme :**

Monsieur Diakalia KONE, Médecin.

- **Directeur général de l'Hôpital du Point G :**

Monsieur Sékou DRAME, Médecin.

- **Directeur général de l'Hôpital régional de Kayes :**

Monsieur Toumani CONARE, Médecin.

- **Directeur général de l'Hôpital régional de Ségou :**

Monsieur Abdoulaye SANOGO, Médecin.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT:

- **Conseiller technique :**

Monsieur Baïkoro FOFANA, Ingénieur des Eaux et Forêts.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Le Conseil des Ministres a été informé :

1°) Des résultats définitifs de la campagne agricole 2012/2013 et du bilan céréalier.

La campagne agricole 2012/2013 a démarré dans des conditions socio-économiques difficiles marquée par les effets de la sécheresse, la faible crue de 2011/2012, la crise sécuritaire, les attaques d'oiseaux granivores et la hausse des prix des céréales sur le marché national.

Malgré cette situation difficile et à la faveur de la bonne pluviométrie et de la poursuite de la subvention des intrants agricoles par l'Etat et des appuis des partenaires techniques et financiers, les producteurs ont procédé à l'installation des cultures dans les délais requis et dans la plupart des zones agricoles.

La pluviométrie a été abondante et bien répartie dans le temps et dans l'espace. La crue a été satisfaisante sur les principaux cours d'eau et la situation phytosanitaire est demeurée relativement calme.

Les productions céréalière et cotonnière ont enregistré des résultats satisfaisants par rapport à la campagne précédente.

Le bilan céréalier prévisionnel 2012/2013 établi sur la base de la production obtenue, toutes céréales confondues, dégage un excédent de 1 534 710 tonnes.

2°) De la situation acridienne au Mali.

Dans le cadre de la maîtrise du fléau acridien, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre annuellement un dispositif de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin.

Le dispositif élaboré en 2012 dans un contexte exceptionnel d'occupation de la zone de présence permanente du criquet pèlerin, a été modifié dès l'annonce par la FAO au mois de mai d'une menace acridienne sur certains pays dont le Mali.

Pour faire face à cette menace, des dispositions préventives et de lutte ont été prises à travers :

- l'activation des brigades de veille ;
- l'information des autorités et partenaires ;
- le partage de l'information avec les autres pays de la Commission de Lutte contre le criquet pèlerin dans le sahel ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de réponse à la menace.

Le dispositif de lutte contre le criquet pèlerin à mettre en œuvre au cours de la campagne agricole 2013/2014, en cas de mouvement d'essaims sera fonction de l'évolution de la situation sécuritaire dans la zone grégarigène.

BAMAKO, LE 20 MARS 2013

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT,

Mme DIAKITE Fatoumata N'DIAYE
Officier de l'Ordre National